



## **COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ DE GUADELOUPE**

Séance du 3 juillet 2018

\*\*\*\*\*

DELIBERATION N° 2018/05

\*\*\*\*\*

### ***Désignant les représentants du Comité de l'eau et de la biodiversité au sein de la mission d'appui technique de bassin (MATB)***

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe, réuni le 3 juillet 2018, délibérant valablement,

- Vu le code de l'environnement, en particulier ses articles L. 213-13-1 et R. 213-50 à 71 ;
- Vu le décret n°2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;
- Vu le projet de décret modifiant le décret n° 2014-846 du 28 juillet 2014 relatif aux missions d'appui technique de bassin
- Vu l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration

de l'État aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;

•Vu l'arrêté préfectoral DEAL/RN/971-2017-10-03-002 du 3 octobre 2017 portant désignation des membres du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe ;

**VALIDE** le cadre d'intervention de la mission d'appui technique de bassin (MATB) de Guadeloupe,

**PREND ACTE** de la désignation du représentant du Conseil régional et du représentant du Conseil départemental au de la MATB de Guadeloupe,

**PREND ACTE** de la désignation du représentant des communes et des 4 représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au sein de la MATB de Guadeloupe,

**PREND ACTE** de la désignation des 4 représentants du collège de l'État au sein de la MATB de Guadeloupe,

**PROPOSE** que le préfet de la région Guadeloupe puisse intégrer à la MATB lors de sa création, outre les représentants désignés par le CEB :

- un représentant de la communauté d'agglomération du nord Grande-Terre ;
- un représentant de la communauté d'agglomération de la Riviera du Levant ;
- le directeur du bureau de recherches géologiques et minières ou son représentant.

**ADOpte** la liste ci-dessous des représentants du CEB au sein de la MATB de Guadeloupe.

Représentants élus par et parmi le collège des élus du Comité de l'eau et de la biodiversité :

Représentante de la région :

- Mme GUSTAVE DIT DUFLO ;

Représentant du département :

- M. SIGISCAR ;

Représentants des communes et des EPCI-FP :

- Représentante de Cap Excellence : Mme CELIGNY ;

•Représentant de la Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes : M. MALO ;

•Représentant de la Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre : M. COMBES ;

- Représentant de la Communauté de commune de Marie-Galante : M. LUBIN ;

- Représentant des communes : M. JEAN-CHARLES.

Représentants désignés au sein du collège de l'État :

- Le Directeur de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, ou son représentant ;
- Le Directeur du Conservatoire du littoral, ou son représentant ;
- Le Directeur de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, ou son représentant ;
- Le Directeur régional de l'Office national des forêts, ou son représentant ;

Fait et délibéré à Basse-Terre le 3 juillet 2018,

**La présidente du comité de l'eau et de la biodiversité**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a vertical line and a horizontal stroke, all enclosed within a large, sweeping loop.

*Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO*